

25_DFE_SBUD_04

CONSEIL REGIONAL

25, 26 et 27 juin 2025

DELIBERATION

Financement des mobilités - Institution du versement mobilité

Le Conseil régional convoqué par son Président le 3 juin 2025, s'est réuni le 25 juin à l'hôtel de Courcy, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN (à partir de 13h45), Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER, Gael BRIAND, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Daniel CUEFF, Forough DADKHAH, Olivier DAVID (à partir de 13h45, pouvoir donné auparavant à Isabelle PELLERIN), Florent DE KERSAUSON (jusqu'à 18h45 puis pouvoir donné à Aurélie LE GOFF), Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Benjamin FLOHIC (jusqu'à 12h30, puis pouvoir donné à Denis PALLUEL), Laurence FORTIN, Maxime GALLIER (jusqu'à 18h30 puis pouvoir donné à Véronique MÉHEUST), Anne GALLO-KERLEAU, Aziliz GOUEZ, Gladys GRELAUD, Alexandra GUILLORE, Christian GUYONVARC'H, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Émilie KUCHEL, Carole LE BÉCHEC (jusqu'à 17h00, puis pouvoir donné à André CROCQ), Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC (à partir de 18h40 pouvoir donné auparavant à Agnès LE BRUN), Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR (jusqu'à 18h00 puis pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER DUPIN), Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 19h05 puis pouvoir donné à Aurélie MARTORELL), Loïc LE HIR, Gaël LE MEUR, Gaëlle LE STRADIC, Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST, Paul MOLAC (jusqu'à 17h00 puis pouvoir donné à Kaourintine HULAUD), Yvan MOULLEC, Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h30 puis pouvoir donné à Méline PARMENTIER), Gaëlle NIQUE, Goulven OILLIC, Denis PALLUEL, Méline PARMENTIER, Anne PATAULT, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO, Stéphane PERRIN SARZIER, Ronan PICHON, Pierre POULQUEN, Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Claudia ROUAUX, Stéphane ROUDAUT, Régine ROUÉ, Ana SOHIER, Stéphanie STOLL, Valérie TABART, Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY (à partir de 13h45), Christian TROADEC, Simon UZENAT (à partir de 14h40, pouvoir donné auparavant à Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO), Adeline YON-BERTHELOT.

Etaient absents : Gaby CADIOU (pouvoir donné à Gladys GRELAUD), Katja KRÜGER (pouvoir donné à Delphine ALEXANDRE), Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gérard DE MELLON), Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Virginie D'ORSANNE), Astrid PRUNIER, Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 4332-8-1 et les articles L 2333-64 à L 2333-75 ;

Vu le Code des Transports, et notamment les articles L 1231-3 et L 1231-5 ;

Vu les échanges en commission aménagement et mobilité en date du 20 juin 2025 ;

Vu les échanges en commission finances ressources humaines en date du 23 juin 2025 ;

Vu l'avis rendu par le comité des partenaires le 23 juin 2025 ;

Vu les amendements n°8 réécrit et n°9 adoptés en séance ;

Considérant les services de mobilités, mis en place ou prévus, suivants qui justifient le taux du versement : le développement de l'offre TER BreizhGo, à hauteur de 20%, s'échelonnant de 2024 à 2026 selon les axes ferroviaires, le développement de la desserte cars BreizhGo, dans le cadre du renouvellement des Délégations de Service Public dans les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, à partir de septembre 2025, ainsi que la mise en œuvre du Plan Régional Vélo, à partir de 2026 ; Considérant l'intérêt de réduire le taux de versement sur les périmètres de certains établissements publics de coopération intercommunale, compte tenu de leur situation moins favorable au sein du système de mobilités breton, afin de conserver la cohérence territoriale ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h28 ;

DÉCIDE

Les groupes Hissons Haut la Bretagne et Rassemblement national votent contre

- D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire régional le versement destiné au financement des services de mobilité, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- De FIXER le taux de versement à 0,15 % de l'assiette ;

- De RÉDUIRE ce taux sur le périmètre de certains établissements publics de coopération intercommunale compte tenu de leur situation moins favorable au sein du système de mobilités breton, mesurée par un critère présenté en annexe du rapport, et d'ÉTABLIR ce taux respectivement à hauteur de :

0,08 % pour Loudéac Communauté Bretagne Centre, Communauté de communes du Kreiz-Breizh, Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, Monts d'Arrée Communauté, Poher Communauté, Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, Communauté de communes de Haute Cornouaille, Communauté de communes du Cap Sizun - Pointe du Raz, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne, Brocéliande Communauté, Arc Sud Bretagne, Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Centre Morbihan Communauté, Baud Communauté, Roi Morvan Communauté, Pontivy Communauté, Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ;

- D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ont voté pour : Delphine ALEXANDRE, Gaby CADIOU, Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS, Envoyé en préfecture le 04/07/2025
DADKHAH, Olivier DAVID, Laurence FORTIN, Anne GALLO-KERLEAU, Gladys GRÉLAUD, Lélie HENAFFE, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BECHEC, Olivier LE BRAS, Gaël LE MEUR, Gaëlle LE STRADIC, Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Paul PICARD, Publié le 04/07/2025 à 10:45, ID : 035-233500016-20250625-25_DFE_SBUD_04B-DE
OILLIC, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO, Stéphane PERRIN SARZIER, Ronan PICARD, Christophe PIQUET, Michel QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Claudia ROUAUX, Jérôme TRÉ-HARDY, Simon UZENAT, Adeline YON-BERTRALLOT, Olivier ALLAIN, Daniel CUEFF, Benjamin FLOHIC, Raymond LE BRAZIDEC, Denis PALLUEL, Anne PATAULT, Régine ROUÉ, Arnaud TOUDIC, Gael BRIAND, Nil CAOUISSIN, Aziliz GOUEZ, Christian GUYONVARC'H, Christine PRIGENT, Ana SOHIER, Valérie TABART, Tristan BRÉHIER, Alexandra GUILLORÉ, Bernard MARBOEUF, Armelle NICOLAS, Stéphanie STOLL, Marie-Pierre VEDRENNE, Claire DESMARES, Julie DUPUY, Loïc LE HIR, Christian TROADEC.
Ont voté contre : Nicolas BELLOIR, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Maxime GALLIER, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Fabien LE GUERNEVÉ, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST, Yvan MOULLEC, Gaëlle NICOLAS, Mélina PARMENTIER, Stéphane ROUDAUT, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Virginie D'ORSANNE, Patrick LE FUR, Aurélie LE GOFF, Gilles PENNELLE, Renée THOMAÏDIS.

Le critère déterminé permettant de réduire le taux du versement sur certains territoires est composé de la façon suivante :

- Note sur 1, relative au potentiel fiscal du territoire.
- Note sur 2, relative à la densité du territoire. Les EPCI dont la densité est supérieure à 100 habitants/km² obtiennent la note de 2, les autres EPCI obtiennent la note de 0.
- Note sur 2, relative à l'offre augmentée de mobilité TER *BreizhGo* depuis 2024 ou pour les années à venir 2025-2026. Les EPCI concernés par ces développements obtiennent la note de 2, les autres EPCI obtiennent la note de 0.

La Région décide de réduire le taux de versement sur les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale, dont la note consolidée est strictement inférieure à 2.

Département des Côtes d'Armor	Note supérieure ou égale à 2	Taux de versement appliqué
CA Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat	X	0,15%
CC Leff Armor Communauté	X	0,15%
CC Loudéac Communauté Bretagne Centre		0,08%
CA Dinan Agglomération	X	0,15%
CA Lamballe Terre et Mer	X	0,15%
CA Lannion-Trégor Communauté	X	0,15%
CA Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	0,15%
CC du Kreiz-Breizh		0,08%
Département du Finistère		
CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime		0,08%
CC Haut-Léon Communauté	X	0,15%
CC Monts d'Arrée Communauté		0,08%
CC Poher Communauté		0,08%

CC Pleyben-Châteaulin-Porzay		0,08%
CC du Pays d'Iroise	X	0,15%
CC du Pays des Abers	X	0,15%
CC de Haute Cornouaille		0,08%
CC Cap Sizun - Pointe du Raz		0,08%
CC Douarnenez Communauté	X	0,15%
CC du Pays Bigouden Sud	X	0,15%
CC du Haut Pays Bigouden		0,08%
CC du Pays Fouesnantais	X	0,15%
CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	X	0,15%
CC Pays de Landivisiau	X	0,15%
CA du Pays de Landerneau-Daoulas	X	0,15%
CA Quimper Bretagne Occidentale	X	0,15%
CA Quimperlé Communauté	X	0,15%
CA Concarneau Cornouaille Agglomération	X	0,15%
CA Morlaix Communauté	X	0,15%
Brest Métropole	X	0,15%
Département d'Ille-et-Vilaine		
CC de Saint-Méen Montauban	X	0,15%
CA Vitré Communauté	X	0,15%
CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté	X	0,15%
CC Bretagne Porte de Loire Communauté	X	0,15%
CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel	X	0,15%
CC Couesnon Marches de Bretagne		0,08%
CA Fougères Agglomération	X	0,15%
Rennes Métropole	X	0,15%
CC Montfort Communauté	X	0,15%

CC Brocéliande Communauté		0,08%
CC Roche aux Fées Communauté	X	0,15%
CC Pays de Châteaugiron Communauté	X	0,15%
CC Val d'Ille-Aubigné	X	0,15%
CC Côte d'Emeraude	X	0,15%
CC Bretagne Romantique	X	0,15%
CA Redon Agglomération	X	0,15%
CC Liffré-Cormier Communauté	X	0,15%
CA du Pays de Saint Malo Agglomération	X	0,15%
Département du Morbihan		
CC Arc Sud Bretagne		0,08%
CC Auray Quiberon Terre Atlantique	X	0,15%
CC Ploërmel Communauté		0,08%
CC de l'Oust à Brocéliande Communauté		0,08%
CC Centre Morbihan Communauté		0,08%
CC Baud Communauté		0,08%
CC Blavet Bellevue Océan Communauté	X	0,15%
CC Questembert Communauté	X	0,15%
CC Roi Morvan Communauté		0,08%
CC Pontivy Communauté		0,08%
CA Lorient Agglomération	X	0,15%
CC de Belle-Île-en-Mer		0,08%
CA Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération	X	0,15%